

 Ce contenu a été archivé le 24 juin 2013.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».



Fiche technique sur l'utilisation du méthoprène dans les programmes de lutte contre les moustiques

Mars 2001

Le méthoprène est un régulateur de croissance des insectes qui a été homologué pour la première fois pour usage au Canada en 1977. Deux produits contenant du méthoprène sont homologués pour la répression des larves de moustiques. En outre, des produits d'usage domestique et commercial contenant du méthoprène ont été homologués pour la lutte contre les puces, les fongicoles et les ravageurs du tabac entreposé.

Comment agit le méthoprène et comment l'applique-t-on?

Le méthoprène est produit en granules ou en pastilles. On l'applique directement sur l'eau où se trouvent des larves de moustiques. Lorsque les larves de moustiques y sont exposées, leur cycle biologique est perturbé, ce qui les empêche d'atteindre le stade adulte ou de se reproduire.

Tous les pesticides appliqués directement sur l'eau, dont le méthoprène qu'on utilise pour la lutte contre les moustiques, sont classés comme des produits d'*usage restreint* par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA). Dans la plupart des provinces, les utilisateurs de produits à usage restreint doivent détenir un certificat. Dans certaines, les utilisateurs de méthoprène doivent même détenir un permis délivré par l'organisme provincial de réglementation des produits antiparasitaires.

L'utilisation du méthoprène est-elle associée à des craintes d'ordre sanitaire?

Le méthoprène est un régulateur de croissance des insectes à action non toxique. Il élimine les

moustiques en empêchant leur développement au-delà du stade larvaire.

Des études indiquent que le méthoprène est peu toxique et présente peu de risques pour les êtres humains lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions sur l'étiquette. La batterie standard d'essais de toxicité visant à évaluer les effets sur la santé humaine n'a pas révélé d'effets toxiques importants. Le méthoprène présente un très faible potentiel de toxicité aiguë par voie orale et par inhalation et n'irrite pas les yeux et la peau. En outre, ce pesticide présente une faible toxicité cutanée (peau) aiguë et n'est pas un sensibilisant cutané pour l'être humain.

L'utilisation du méthoprène a-t-elle des effets sur l'environnement?

Lors d'essais en laboratoire, le méthoprène s'est révélé pratiquement non toxique chez le canard colvert et seulement légèrement toxique chez le poisson. Quoiqu'on ait constaté que ce produit est très toxique pour les invertébrés d'eau douce, les résultats d'études sur le terrain montrent qu'il n'entraîne pas d'effets néfastes de longue durée sur les populations d'invertébrés ou d'autres organismes aquatiques non visés lorsqu'il est utilisé conformément aux instructions du fabricant pour la lutte contre les moustiques. Les répercussions nuisibles sur les invertébrés aquatiques n'étaient pas permanentes et les populations touchées ont pu se rétablir.

Enfin, le méthoprène n'est pas persistant dans l'environnement. Il se dégrade rapidement dans l'eau et peut être transformé sous l'action des rayons solaires et de microorganismes.

Rôle de l'ARLA

L'ARLA de Santé Canada a pour mission d'évaluer les risques pour la santé humaine et l'environnement de tous les produits antiparasitaires avant que leur utilisation au Canada ne soit approuvée. Les fabricants doivent fournir à l'Agence une analyse complète de la formulation de ces produits, ainsi que des données détaillées sur leurs effets sur la santé et l'environnement, aux fins d'évaluation des risques par les scientifiques de l'Agence. Seuls les produits qui ont fait l'objet d'un examen scientifique, qui sont jugés efficaces et sécuritaires et qui ne présentent qu'un risque minime pour la santé humaine et l'environnement sont homologués par l'ARLA.

Information auprès de l'ARLA

On peut obtenir des renseignements sur la réglementation des pesticides au site Web de l'ARLA (www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/) ou en communiquant, sans frais, avec le Service de renseignements de la lutte antiparasitaire, au 1-800-267-6315.

Autre sources d'information

Pour obtenir des renseignements sur le virus West Nile (virus du Nil occidental), vous pouvez consulter le site Web hébergé par la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique à l'adresse <http://nile.santecanada.net>.

Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

2720, promenade Riverside

Ottawa ON K1A 0K9

Service de renseignements sur la lutte antiparasitaire

Téléphone : 1-800-267-6315

De l'extérieur du Canada : (613) 736-3799*

*Frais d'interurbain.

Télé : (613) 736-3798

Cé : pminfoserv@hc-sc.gc.ca

Internet : www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla